

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre 2023, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Étaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, DUGUE Christian, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MARCHAIS Gisèle, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER Yves, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, EDOUARD Loïc par CHARLASSIER Dimitry.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à PERRIN Madeleine, GIRAUDEAU Patrick à BOULLE Christophe, PERONNEAU Chantal à MORASSUTTI Nicolas, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DURET Chantal, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, CONTE Marie-Hélène, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, THOMAS Jean-Marc, PERUFFO Bernard, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : SAFER – Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière

La SAFER, dont l'action s'inscrit dans une gestion multifonctionnelle de l'espace agricole et forestier, contribue à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et du développement durable du territoire rural ainsi qu'à la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre des objectifs définis aux articles L.141-1 et L.111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Parmi ses missions, la SAFER peut apporter son concours aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés ainsi qu'à l'Etat pour la réalisation d'opérations foncières (art. L.141-5 et R.141-2 du Code rural et de la pêche maritime), notamment par la constitution de réserves favorisant les objectifs généraux d'aménagement agricole ou, d'une manière plus générale, pour favoriser le développement rural ainsi que la protection des espaces naturels et de l'environnement.

Pour conduire son activité dans le cadre de ses missions qui lui ont été ainsi assignées, la SAFER peut proposer à ses partenaires différentes prestations :

- des études de marché foncier,
- des analyses foncières, des médiations, des arbitrages préalables à un projet d'aménagement,
- une veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier,
- la communication d'informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner,
- la constitution de réserves foncières et la réalisation d'échanges,
- la gestion du patrimoine foncier des personnes publiques ou privées,
- l'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières des collectivités publiques et établissements publics en zone rurale,
- l'aide à la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des projets de la collectivité dans les domaines de l'urbanisme, l'environnement, la maîtrise d'œuvre des projets d'aménagement, d'études réglementaires et techniques, par l'intervention de son bureau d'étude « Concept Ingénierie ».

Il est proposé de passer une convention avec la SAFER, convention qui s'articule autour de quatre actions :

- La veille et l'observation foncière ;
- La prestation de négociation foncière et de recueil de promesses de vente pour le compte de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge ;
- L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières pour le compte de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge ;
- La mise en gestion de biens agricoles portés par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

La convention se terminera au plus tard **le 31 décembre 2028**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

21 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex